Abidjan, le 02 MAI 2024

Objets : DEMANDE D’EXPLICATION

Monsieur BENTHO LEONARD,

Le 02 Mai 2024, nous avons constaté les faits suivants vous concernant :

* Absence à votre poste.
* Demande de congé annuel au lieu de demande de permission.
* Permission non accordée pas votre responsable hiérarchique.
* Non-respect de votre responsable hiérarchique.

Nous vous rappelons également qu’une première observation verbale vous a été faite par votre supérieur hiérarchique sur vos absences répétés. Ce qui n’a pas empêché ces faits de se reproduire à nouveau.

Il est bien de signalé que les demandes de permission sont à déposer 72 heures avant la date de permission.

C’est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir nous expliquer par écrit sur les faits mentionné ci-dessus qui vous sont reprochés dans un délai de 72 heures.

Dans cette attente, nous vous prions d’agréer Monsieur l’expressions de nos salutations

 **LA DIRECTION**